

Tous les commerces, et plus largement, tous les établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie, sont concernés par les normes d'accessibilité.

La loi sur l'accessibilité concerne TOUS les handicaps : moteur bien sûr, mais aussi visuel, auditif ou mental.

Les CCI de Charente-Maritime vous proposent un accompagnement sur-mesure pour vous permettre de mettre aux normes votre établissement.

Commerces

CHR

Prestataires de services



Faites votre diagnostic accessibilité

Diagnostic Accessibilité Simplifié

Dans le cadre du diagnostic accessibilité simplifié, un conseiller CCI vérifie avec vous les **points de conformité et de non-conformité de votre établissement** vis-à-vis de la réglementation :

- il vous explique la démarche à suivre pour être aux normes
- il analyse les points clés de l'accessibilité dans votre établissement
- il vous propose une stratégie pour votre mise aux normes

Ce diagnostic simplifié est réalisé par un conseiller de la CCI, à l'issue d'une visite dans votre établissement.

Tarifs :

Ressortissants CCI : 150 euros HT

Non ressortissants CCI : 250 euros HT

Diagnostic Accessibilité Complet

Le diagnostic Accessibilité Complet comprend le **diagnostic simplifié et une aide à la constitution du dossier administratif** pour votre passage en Sous-Commission départementale d'accessibilité, qui étudie les demandes d'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) ou les demandes de dérogation :

- il analyse les plans cotés de votre établissement
- il aide à la rédaction de la notice accessibilité
- il aide à la rédaction de l'argumentation de votre demande de dérogation
- il aide à la rédaction du Cerfa

Ce diagnostic complet est réalisé à l'issue d'une visite dans votre établissement.

Tarifs :

Ressortissants CCI : 357 euros HT

Non ressortissants CCI : 595 euros HT

En savoir plus sur les diagnostics accessibilité

Anaïs Merle - CCI Rochefort et Saintonge

T. 05 46 84 11 80 • a.merle@rochefort.cci.fr

Corderie Royale - 17306 Rochefort Cedex • www.rochefort.cci.fr

Isabelle Drapron • CCI La Rochelle

T. 05 46 00 53 85 • i.drapron@larochelle.cci.fr

21 chemin du Prieuré - 17000 La Rochelle • www.larochelle.cci.fr

Pour aller plus loin

A l'issue de votre diagnostic, vous modifierez peut-être des agencements dans votre établissement.

Participez à **Booster le Chiffre d'affaires de votre commerce**

1,5 jour de formation et une ½ journée d'application pratique dans votre entreprise pour évaluer votre positionnement commercial et acquérir des outils et méthodes de mise en valeur de vos produits et services.

Contactez votre conseiller CCI

 **CCI ROCHEFORT
ET SAINTONGE**

 **CCI LA ROCHELLE**

 **SOLUCCIO**
ACCOMPAGNEMENT RÉGLEMENTAIRE